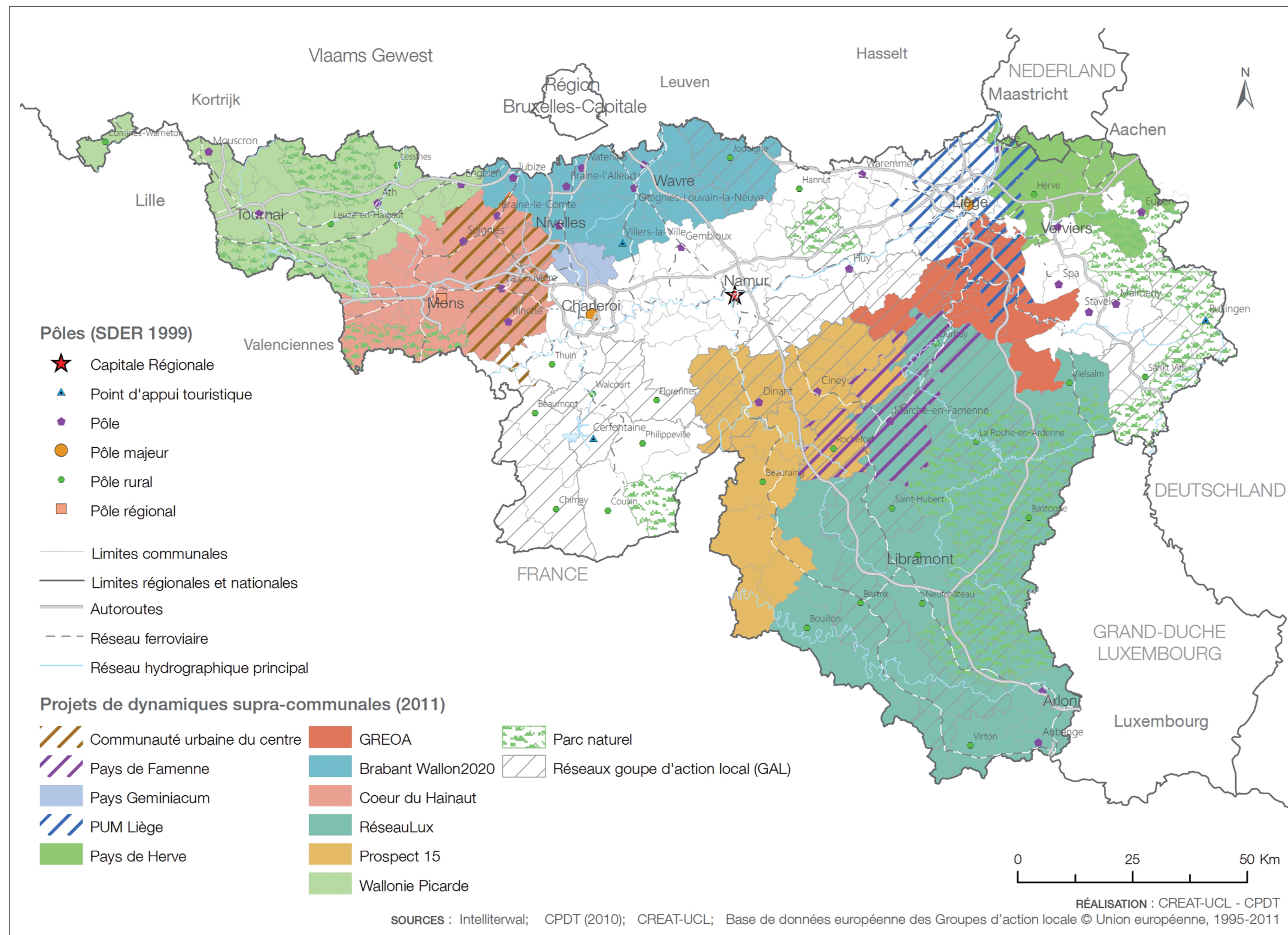


Dynamiques supra-communales (2011)



Le territoire pertinent est de plus en plus recherché. Les politiques sectorielles du logement, de l'emploi, de l'enseignement... essaient de se fonder sur un territoire plus englobant qui dépasse les limites communales.

Les enjeux sont de tenter de correspondre à un territoire de vie, de rationaliser ces politiques et de trouver dans le territoire des arguments pour des arbitrages fonctionnels ou politiques.

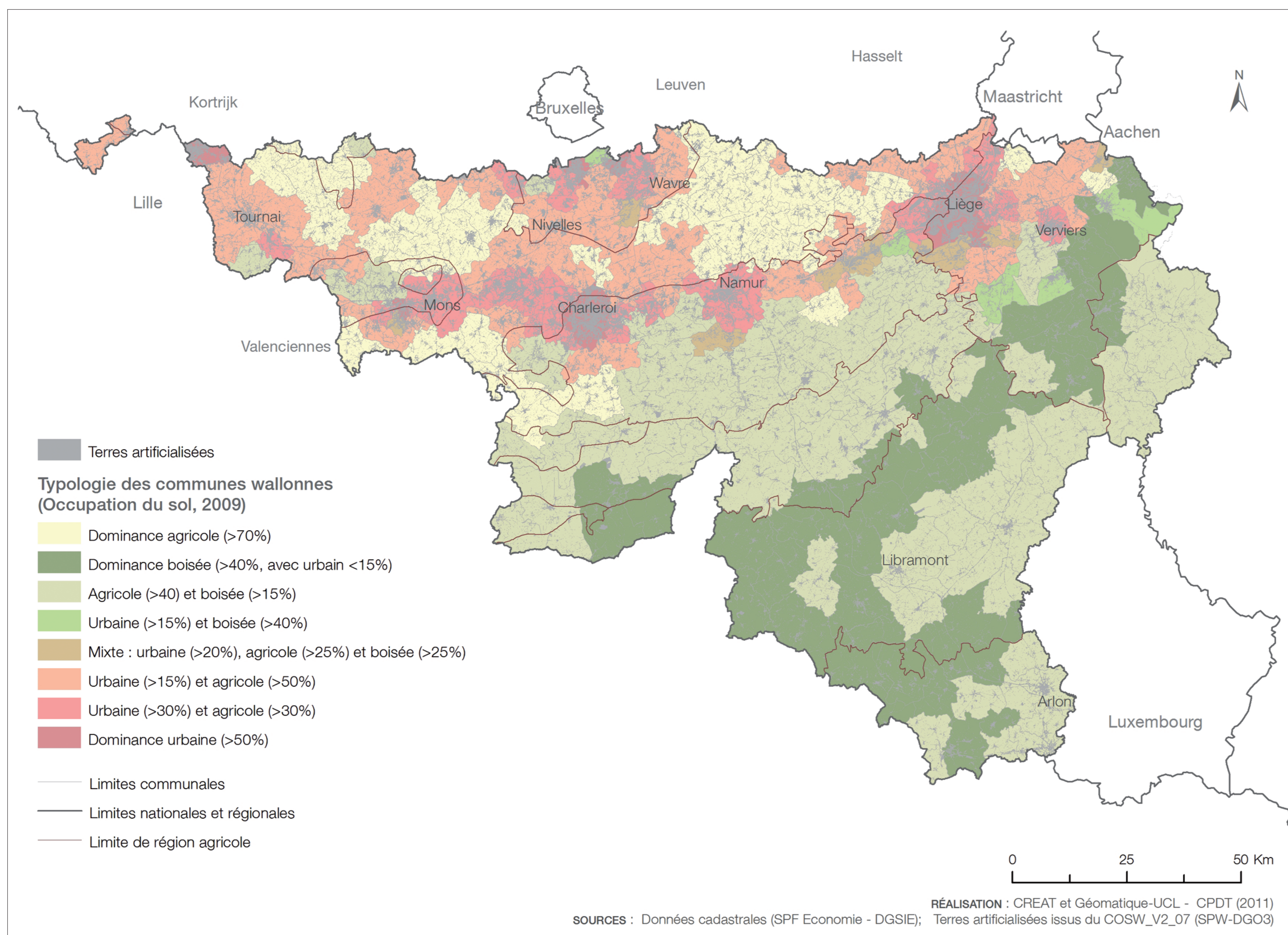
La Déclaration de politique régionale reprend l'outil de schéma supra local qui devrait s'apparenter à un schéma de structure élargi.

Dans le même temps, les initiatives de regroupement se créent et disparaissent au gré des volontés politiques locales ou d'initiatives ponctuelles.

Néanmoins la prise de conscience de la nécessité de gérer certaines compétences au niveau supralocal s'affirme.



Typologie des communes sur base de l'occupation du sol en 2009



Les terres wallonnes sont occupées pour plus de la moitié par des terres agricoles et pour un tiers par des surfaces boisées. La majeure partie restante, un peu moins de 15 %, est dédiée aux terres artificialisées.

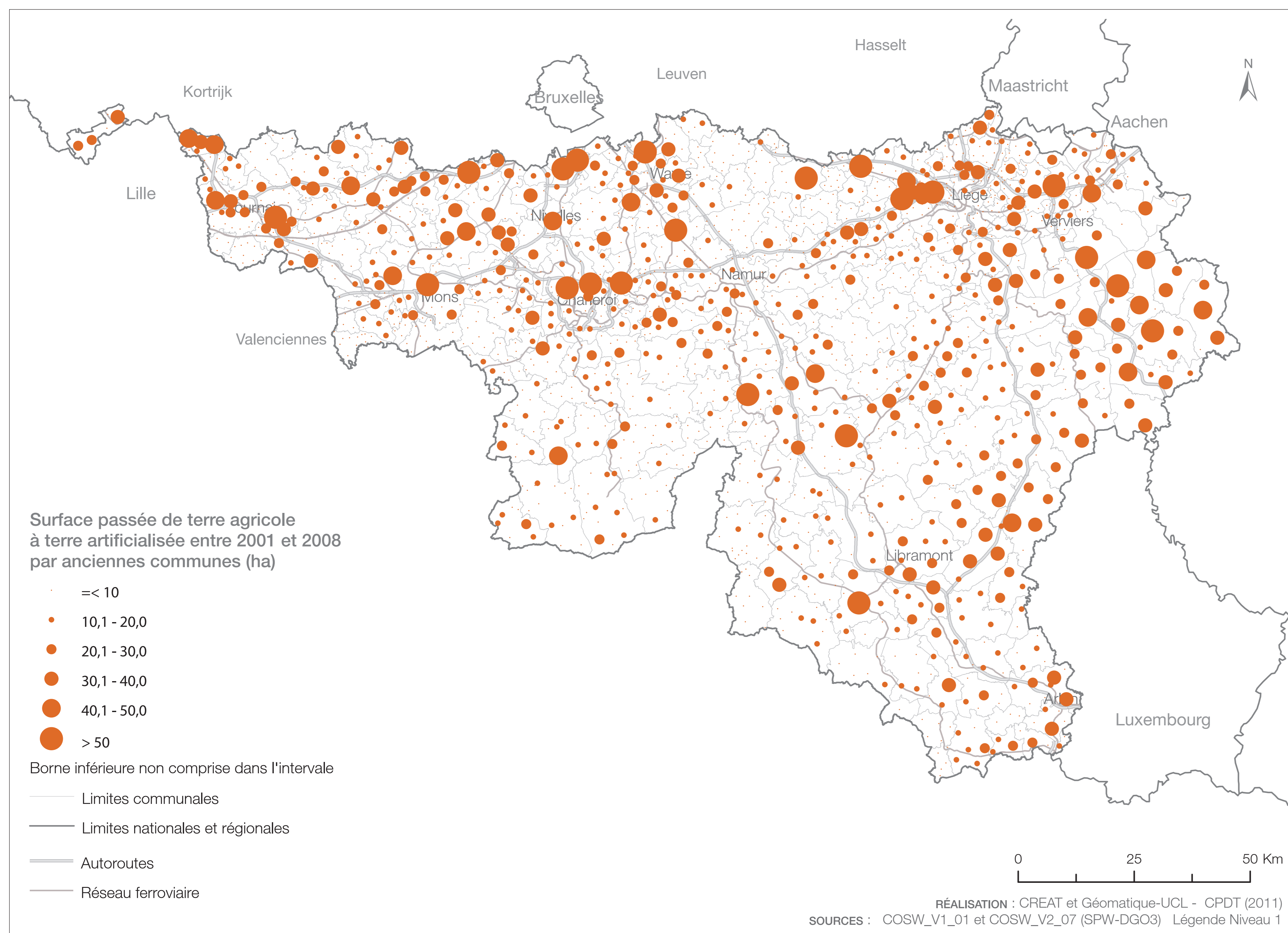
Les terres agricoles dominent largement au nord de l'axe Mons-Charleroi-Namur-Liège. Le sud, quant à lui, est plus propice au pâturage et à la forêt. Le nord et le sud de l'Ardenne centrale se caractérisent par de vastes étendues boisées. Enfin, la Lorraine belge est dominée par de nombreuses forêts en son centre.

Les terres wallonnes artificialisées se trouvent en majeure partie dans les principaux pôles urbains que sont Mons, Charleroi, Namur et Liège. Le Brabant wallon se démarque lui aussi par sa grande concentration de terres artificialisées, provenant de la pression foncière de Bruxelles.

Deux axes plus urbanisés peuvent encore être identifiés à partir de Bruxelles, l'un en direction de Namur et l'autre en direction de Mons.



Surface passée de terre agricole à terre artificialisée entre 2001 et 2008 (par ancienne commune)



Le croisement spatial entre les cartes d'occupation du sol de Wallonie de 2001 et 2008 permet de mieux cerner les changements de ces dernières années.

Les terres agricoles passées en terres artificialisées durant la période 2001-2008 sont illustrées sur la carte ci-contre.

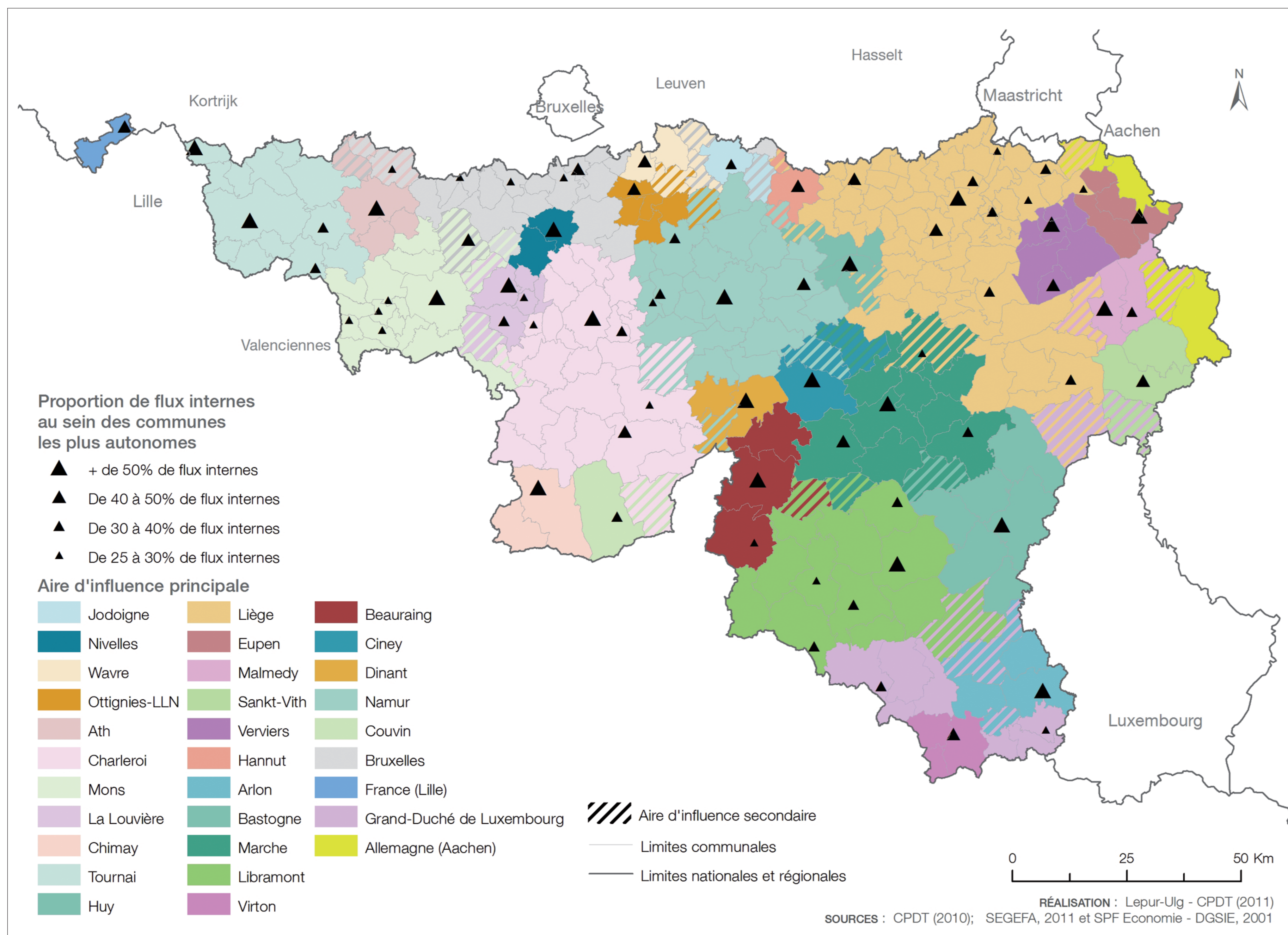
Cette dernière fait ressortir le développement de certaines zones, notamment les zones au nord de Charleroi (Aéropôle) et au nord-ouest de Liège (Aéroport de Bierset).

D'autres pôles secondaires présentent le même phénomène : c'est le cas du nord de Verviers, du sud-est de Tournai ainsi que d'Enghien, Braine-l'Alleud, Waterloo et Wavre.

Les anciennes communes de Hannut, Waremme, Dinant, Rochefort ou Bertrix en sont encore des exemples.



Les aires d'influence des pôles urbains



Chaque type de déplacement (domicile-travail, scolaire...) a une incidence sur le découpage du territoire en aires d'influence des pôles urbains.

Au sein des aires d'influences les plus étendues, le lien de dépendance direct entre une commune excentrée et le principal pôle urbain autour duquel cette aire s'organise est parfois faible (cf. entre Doische et Charleroi, entre Vielsalm et Liège...).

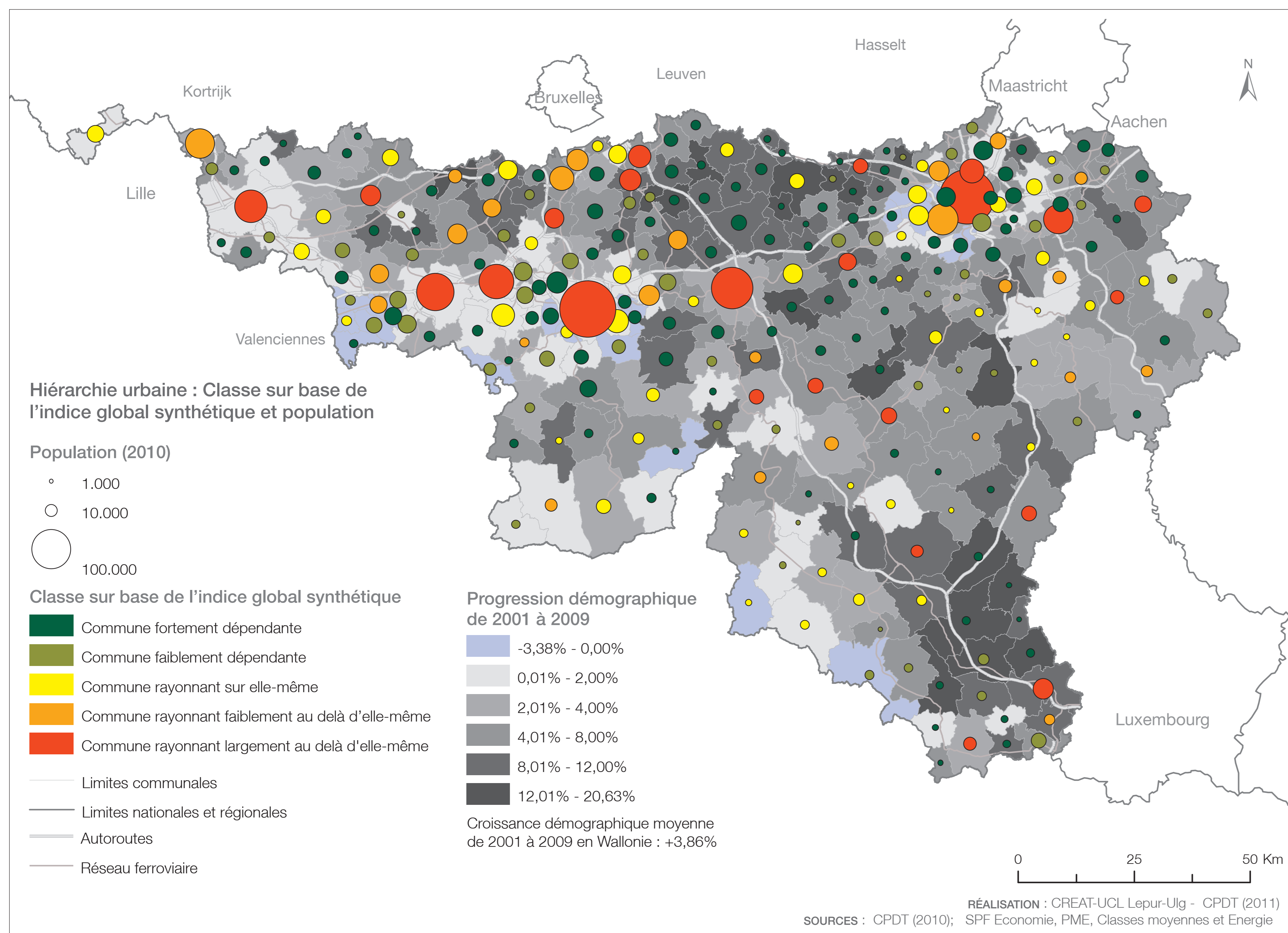
Cela s'explique par le fait que les communes situées entre le pôle principal et cette commune éloignée sont à la fois très dépendantes de ce pôle majeur et rayonnantes vis-à-vis de cette entité retirée.

Néanmoins, au sein de ces grandes aires d'influence, on remarque systématiquement qu'outre le pôle principal rayonnant sur l'ensemble de cet espace, il existe d'autres polarités qui ont tendance à connaître un haut degré d'autonomie.

Ces communes les plus autonomes sont celles qui génèrent une forte proportion de flux internes, c'est-à-dire celles dont les habitants réalisent une grande partie de leurs activités (travail, école, achats...) au sein même de leur propre territoire communal.



Classification synthétique des communes (hiérarchie urbaine) et évolution de la population (2001-2009)



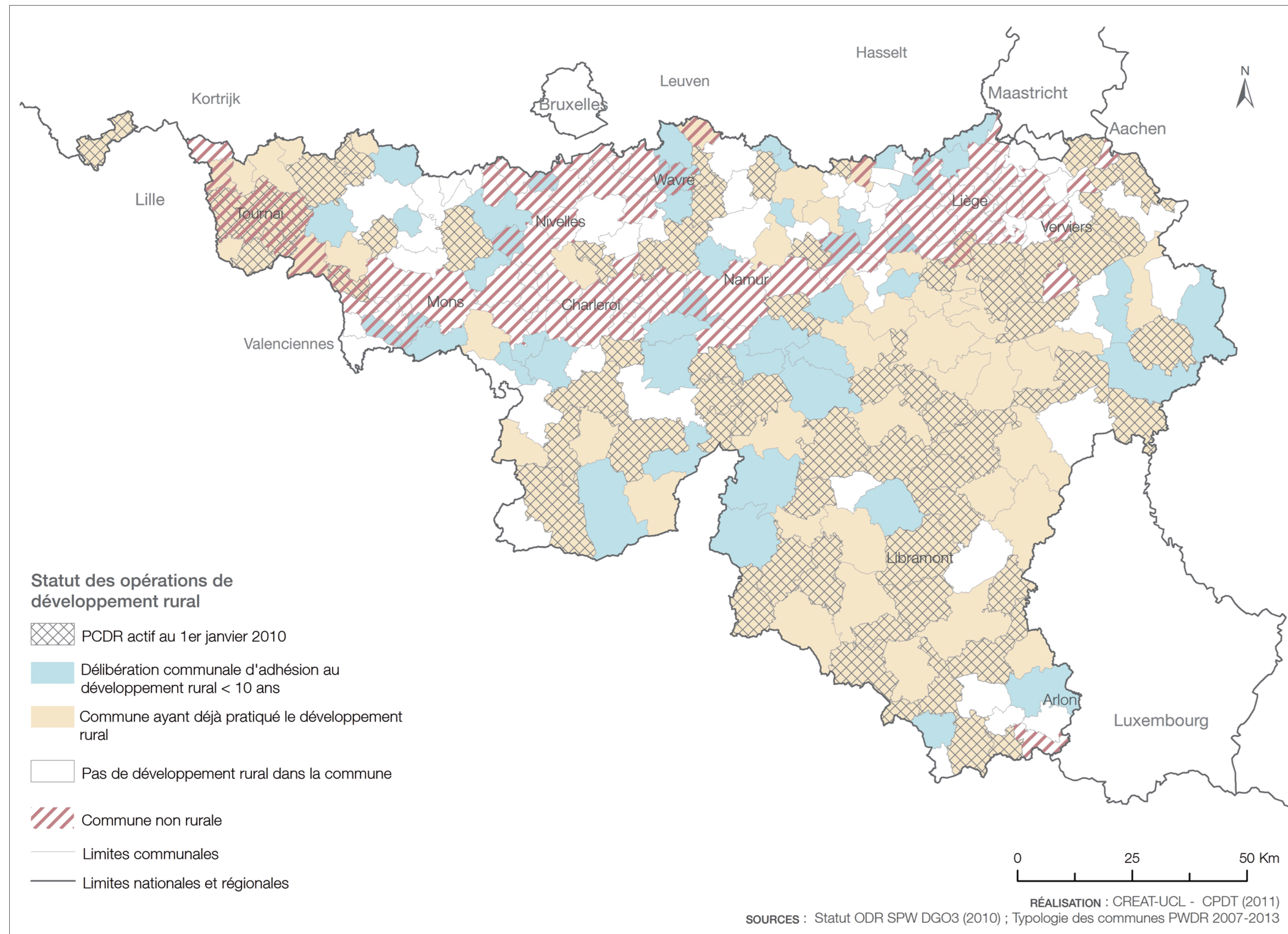
Entre 2001 et 2009, on constate qu'une majorité des communes qui voient leur population fortement augmenter sont des communes à vocation résidentielle dominante et donc très dépendantes d'autres communes.

Néanmoins, la quasi-totalité des communes rayonnant très largement autour d'elles-mêmes ont également connu une croissance démographique, parfois modeste dans les grandes agglomérations (surtout dans le Hainaut) mais aussi parfois forte.

Même si cette tendance à une moindre croissance démographique des pôles urbains par rapport aux communes voisines présente quelques exceptions (Hannut, Enghien, Beau-raing ou Huy), elle signifie que le processus de distanciation entre le lieu de résidence et les multiples lieux d'activités continue à progresser.



Communes en développement rural et ruralité



Si l'on se réfère aux critères morphologiques d'occupation du sol, la Wallonie peut être considérée comme un espace essentiellement rural puisque, sur une superficie totale de 1.690.000 hectares, plus de la moitié (51,8 %), soit 875.121 hectares, est occupée par des terres agricoles et près d'un tiers (29,3 %), soit 495.483 hectares, par des bois.

Le Programme Wallon de Développement Rural 2007-2013 considère comme rurales les communes qui ont une densité de population inférieure à 150 hab./km² et les communes dont la densité est supérieure à 150 hab./km² mais dont la superficie non bâtie est supérieure à 80 % du territoire de la commune. Selon ces critères, 178 communes sur les 262 que compte la Région wallonne sont rurales.

Mais ces critères sont-ils encore pertinents et permettent-ils toujours d'appréhender les espaces urbains et ruraux ainsi que leurs relations ?